

RICHARD VENOR & Co.

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

RICHARD VENOR, B.COM., CPA, CA
BARRY GUTENPLAN, B.COM., CPA, CA

SUITE 409,
5757 CAVENDISH BOULEVARD,
MONTREAL, QUEBEC H4W 2W8
TELEPHONE: (514) 484-0909
FAX: (514) 489-2656

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la direction de
Équipe Louise O'Sullivan - Parti Montréal-Ville-Marie

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Équipe Louise O'Sullivan - Parti Montréal-Ville-Marie exigé en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets, des flux de trésorerie et des renseignements supplémentaires et annexes 1,2,3 et 4 pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du représentant officiel pour les états financiers

Le représentant officiel est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le représentant officiel, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

En raison de la nature propre des opérations financières d'un parti politique municipal, il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante si les contributions de moins de 100\$ ainsi que les produits d'activités politiques, d'adhésions et de dons anonymes ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres comptables du parti et nous n'avons pu déterminer si les montants en cause auraient dû faire l'objet d'ajustements pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'effet des ajustements découlant du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du parti Équipe Louise O'Sullivan - Parti Montréal-Ville-Marie au 31 décembre 2012 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que l'Équipe Louise O'Sullivan - Parti Montréal-Ville-Marie a adopté les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1er janvier 2012 et que sa date transition était le 1er janvier 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par le représentant officiel aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris le bilan au 31 décembre 2012 et au 1er janvier 2011, les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avions pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui indique que le Parti a des actifs nets et un fonds de roulement négatifs. Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de l'entité à poursuivre ses activités.

Richard Venot & Co.

Comptable professionnel agréé auditeur, ca
Permis n° 4940

Montréal, le 18 mars 2013

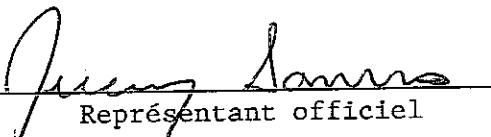
ÉQUIPE LOUISE O'SULLIVAN - PARTI MONTRÉAL-VILLE-MARIE

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011	Au 1er janvier 2011
	\$	\$	\$
A C T I F			
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse	59	328	434
Remboursement à recevoir (Note 5)	3,000	3,000	3,000
Frais payés d'avance	<u>650</u>	<u>-0-</u>	<u>-0-</u>
	<u>3,709</u>	<u>3,328</u>	<u>3,434</u>
P A S S I F			
PASSIF À COURT TERME			
Comptes fournisseurs et frais courus	5,726	4,596	3,679
Emprunts des électeurs (Note 6)	<u>20,427</u>	<u>22,527</u>	<u>25,027</u>
	26,153	27,123	28,706
ACTIFS NETS NÉGATIFS	(22,444)	(23,795)	(25,272)
	<u>3,709</u>	<u>3,328</u>	<u>3,434</u>

ACCEPTÉ ET APPROUVÉ:


 Représentant officiel

Les notes complémentaires et les annexes comportant les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉQUIPE LOUISE O'SULLIVAN - PARTI MONTRÉAL-VILLE-MARIE

ÉTAT DES RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions dont le total excède 100\$ (nombre: 6; 5 en 2011) (Annexe 2)	3,250	3,250
Adhésions (10; -0- en 2011)	100	-0-
Remboursements par la municipalité: honoraires de vérification	3,000	3,000
allocations à un parti autorisé	<u>6,315</u>	<u>6,315</u>
	<u>12,665</u>	<u>12,565</u>
CHARGES		
Loyer et support technique	6,375	6,400
Frais de bureau	200	-0-
Honoraires de vérification	3,000	3,032
Intérêts sur emprunts des électeurs	1,129	1,161
Intérêts et frais bancaires	<u>610</u>	<u>495</u>
	<u>11,314</u>	<u>11,088</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE	<u>1,351</u>	<u>1,477</u>

Les notes complémentaires et les annexes comportant les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉQUIPE LOUISE O'SULLIVAN - PARTI MONTRÉAL-VILLE-MARIE

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
	\$	\$
Actifs nets (négatifs), au début	(23,795)	(25,272)
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	<u>1,351</u>	<u>1,477</u>
Actifs nets (négatifs), à la fin	<u>(22,444)</u>	<u>(23,795)</u>

Les notes complémentaires et les annexes comportant les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉQUIPE LOUISE O'SULLIVAN - PARTI MONTRÉAL-VILLE-MARIE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
	\$	\$
Fonds provenant des (utilisés pour les) activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	1,351	1,477
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Frais payés d'avance	(650)	-0-
Comptes fournisseurs et frais courus	<u>1,130</u>	<u>917</u>
Augmentation (diminution) des fonds liés aux activités de fonctionnement	<u>1,831</u>	<u>2,394</u>
Fonds provenant des (utilisés pour les) activités de financement		
Emprunts des électeurs	400	7,000
Remboursements des emprunts des électeurs	<u>(2,500)</u>	<u>(9,500)</u>
Augmentation (diminution) des fonds liés aux activités de financement	<u>(2,100)</u>	<u>(2,500)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(269)	(106)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>328</u>	<u>434</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>59</u>	<u>328</u>

Les notes complémentaires et les annexes comportant les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉQUIPE LOUISE O'SULLIVAN - PARTI MONTRÉAL-VILLE-MARIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

1. STATUTS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Le Parti a été accrédité en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités par le Directeur général des élections le 31 mai 2005.

Les états financiers sont préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, notamment selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que le Parti sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Compte tenu du fait que les actifs nets du Parti et son fonds de roulement sont négatifs, il existe un doute relativement à la capacité du Parti à poursuivre ses activités. Néanmoins, la capacité du Parti à réaliser ses actifs et à acquitter ses dettes dépend du soutien financier continu des électeurs et du maintien de son financement à long terme.

Les états financiers n'ont pas subi les rajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans le bilan si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas.

2. IMPACT DE L'ADOPTION DU NOUVEAU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

À partir du 1^{er} janvier 2012, le Parti a choisi d'appliquer les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après NCOSBL) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, qui sont les premiers états financiers préparés selon ce nouveau référentiel comptable, ont été élaborés en fonction des principes comptables décrits et notamment les dispositions prévues au chapitre 1501 - Application initiale des normes - relative aux premiers adoptants de ce référentiel comptable. Le chapitre 1501 requiert l'application rétroactive de certaines normes avec la possibilité de certaines exemptions et exceptions.

Le Parti a élaboré ces états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada prévu au Manuel de l'ICCA XFI.

Le Parti ne s'est pas prévalue d'aucune exemption et exception prévus au chapitre 1501.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que le Parti procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée.

L'historique de le Parti montre qu'elle a su faire des estimations fiables ; ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Constatation des produits

Le Parti applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de prix d'entrée à des activités ou manifestations à caractère politique représentent les sommes inférieures à 60 \$ qui n'ont pas été considérées comme des contributions.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Parti est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse, les placements temporaires dont le terme est égal ou inférieur à trois mois et le découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de l'encaisse du Parti.

Évaluation initiale

Lorsqu'un actif financier est créé ou acquis ou qu'un passif financier est émis ou pris en charge lors d'une opération conclue dans des conditions de concurrence normale, l'entité doit l'évaluer à sa juste valeur. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir des flux de trésorerie de ces actifs a expiré ou a été tout simplement transféré et le Parti a transféré essentiellement tous les risques et bénéfices inhérents à le Parti.

Le Parti mesure subséquemment tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, exception faite des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur doivent être comptabilisées dans le résultat net de la période.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, dépôts à terme, comptes clients et des diverses avances à recevoir.

Actif financier: tout actif qui est:

- i) soit de la trésorerie;
- i) soit un droit contractuel de recevoir d'une autre partie de la trésorerie ou un autre actif financier;
- ii) soit un droit contractuel d'échanger des instruments financiers avec une autre partie à des conditions potentiellement favorables pour l'entité;
- iii) soit un instrument de capitaux propres d'une autre entité.

Le coût qu'engage une entité pour acquérir d'une autre partie un droit de racheter ses propres instruments de capitaux propres vient en déduction de ses capitaux propres et ne constitue pas un actif financier.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes-fournisseurs et des avances à payer.

Passif financier: tout passif correspondant à une obligation contractuelle:

- i) soit de remettre à une autre partie de la trésorerie ou un autre actif financier;
- ii) soit d'échanger des instruments financiers avec une autre partie à des conditions potentiellement défavorables pour l'entité.

Coût après amortissement est le montant auquel a été évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de tout écart entre le montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction (opérée directement ou par l'intermédiaire d'un compte de provision) pour dépréciation.

4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'exposition au risque et son impact sur les états financiers du Parti se résumant comme suit:

Risque de crédit

Le risque de perte lié au crédit provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements. Le Parti estime que le risque d'inexécution et de crédit est faible puisqu'il s'agit principalement de remboursements à recevoir de la Ville de Montréal.

Risque de juste valeur

Le Parti a évalué la juste valeur de ses instruments financiers en se basant sur les taux d'intérêt actuels, la valeur de marché et le prix actuel des instruments financiers assortis de conditions comparables. À moins d'indication contraire, la valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de leur juste valeur.

5. REMBOURSEMENT À RECEVOIR

	2012	2011
	\$	\$
Honoraires de vérification, par la municipalité	<u>3,000</u>	<u>3,000</u>

6. EMPRUNTS DES ÉLECTEURS

Les emprunts des électeurs, portants intérêt au taux annuel de 5%, ne sont pas garantis et ne comportent aucune modalité de remboursement.

ÉQUIPE LOUISE O'SULLIVAN - PARTI MONTRÉAL-VILLE-MARIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

ANNEXE 1

ÉTABLISSEMENT FINANCIER OÙ SONT DÉPOSÉES LES SOMMES RECUEILLIES

Nom de l'institution	Adresse	Numéro de compte
Banque Royale du Canada	1, Place Ville Marie Rez de chaussée Montréal, Québec H3C 3B5	115 767 6

ÉQUIPE LOUISE O'SULLIVAN - PARTI MONTRÉAL-VILLE-MARIE					ANNEXE 2	
Exercice terminé le 31 décembre 2012						
Contributions de plus de 100\$ - 2012						
Date	Name	Amount		Street	Postal Code	Receipt
23-fév-12	Sylvie Primeau	250.00 \$		150, Chemin Pointe Sud, # 1104	H3E 0A7	502521
13-sep-12	Terry Pomerantz	1,000.00 \$		2776, rue Des Andes	H4R 3G3	502522
24-sep-12	Adèle Hébert	250.00 \$		1321, rue Sherbrooke Ouest, # F70	H3G 1J4	502523
25-sep-12	Stevens Stratton	500.00 \$		1319, Redpath Crescent	H3G 1A1	502524
17-sep-12	Patrick Marcavecchio	1,000.00 \$		4915, rue Jean-Rivard	H1R 1V1	502525
13-nov-12	Jacqueline Sommereyns	250.00 \$		3940 ch. De la Cote-des-Neiges, Apt. B101	H3H 1W2	502526
Total:		<u>3,250.00</u> \$				

ÉQUIPE LOUISE O'SULLIVAN - PARTI MONTRÉAL-VILLE-MARIE **ANNEXE 3**

EMPRUNTS ET CAUTIONNEMENTS

EMPRUNTS

Exercice terminé le 31 décembre 2012

Nom, prénom et adresse du prêteur	Date de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde au début	Montant emprunté dans l'exercice	Montant remboursé dans l'exercice	Solde à la fin	Intérêts payés dans l'exercice
Louise O'Sullivan	2005	5%	7,900.00	400.00	0.00	8,300.00	395.00
William Shady	2005	5%	7,626.88	0.00	2,500.00	5,126.88	381.34
Daniel Aitken	2011	5%	7,000.00	0.00	0.00	7,000.00	350.00
TOTAL			22,526.88	400.00	2,500.00	20,426.88	1,126.34

CAUTIONNEMENTS

Exercice terminé le 31 décembre 2012

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLECTEUR	ADRESSE DE L'ÉLECTEUR (No, rue, app., ville et code postal)	MONTANT CAUTIONNÉ
Aucun Cautionnement		

ÉQUIPE LOUISE O'SULLIVAN - PARTI MONTRÉAL-VILLE- MARIE

ANNEXE 4

Exercice terminé le 31 décembre 2012

SECTION 5

CONCILIATION DES REÇUS OFFICIELS

No de série des reçus officiels (ventilés par livret)		Quantité de reçus					
		A	B	C	D	E	F
Non utilisés et détenus en début de période (colonne F du rapport précédent)		Obtenus au cours de la période	Délivrés à des donateurs par un solliciteur	Abîmés ou annulés (détail ci-dessous)	Perdus	Non utilisés et détenus à la fin de la période	
DE:	À:						
1076	1099	17	0	0	0	17	
6001	6025	16	0	0	0	16	
502521	502530	10	0	6	0	4	
502531	502540	10	0	0	0	10	
502541	502550	10	0	0	0	10	
502551	502560	10	0	0	0	10	
502561	502570	10	0	0	0	10	
502571	502580	10	0	0	0	10	
502581	502590	10	0	0	0	10	
502591	502600	10	0	0	0	10	
502601	502610	10	0	0	0	10	
502611	502620	10	0	0	0	10	
TOTAL		133	0	6	0	127	
Note:							

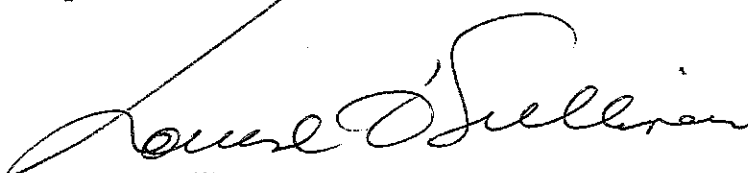
le 26 mars 2013

Référence : Observation – Rapport 2012

À qui de droit,

En référence du rapport de l'auditeur indépendant de l'année 2012 et vu que cette même année était une année sans élection nous nous sommes désistée d'organiser des campagnes de levée de fonds.

Ceci va nous permettre de nous donner une plus grande marge de manœuvre pour l'année 2013 (année électorale) en prévision de ramasser des fonds nécessaires pour la campagne de présentation de futurs candidats.



Louise O'Sullivan
Chef du parti et fondatrice